

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Philippe Dupuis

<https://www.cadre21.org/membres/9e6fc5bbd3063317068529a7>

Date d'obtention : 2023-10-11 01:11:39

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'uniformisation de la procédure

La rapidité de traitement

L'importance de respecter les rôles de chaque partenaire

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'apprécie beaucoup avoir un guide de référence pour suivre les étapes et ne pas en échapper une. Je l'utiliserai aussitôt que je crois être dans une situation d'échange ou de partage d'images ou de vidéos.

Je n'ai pas vécu de situation d'intervention en lien avec cette problématique jusqu'à présent, mais j'appliquerai certainement tous les éléments appris dans cette formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Selon moi, l'élément le plus important est de ne pas voir les images ou les vidéos.

De plus, je porterai une attention particulière à mes questions. Je me référerai davantage à la grille de questions fournie dans le Guide de référence et je poserai uniquement les questions inscrites afin d'être le plus objective possible et d'aider au processus (et par le fait même, ne pas nuire au service de police et au DPCP).